

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 31/10/2016

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 31 Octobre 2016
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 27 Octobre 2016

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Marie-Laure COLLON, Olivier BOVE, Vincent COUPEROT, Stevens DAVID, Romain BONNET, Christian SANSEIGNE

Etaient absents excusés : Nicolas LAROCHE
Jérémy VENON
Charly NICOLLE

Secrétaire de séance : Marie-Laure COLLON

- Problème de traversée de route après compteurs Pascal Michaut et Rousseau Robert
- Eclairage public
- Devis assurance communale
- Ouverture de plis maîtrise d'œuvre Rue de Fontaine
- Cérémonie du 11 Novembre
- Indemnités comptable du trésor public
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative pour créditer le compte 6218 (autre personnel extérieur) concernant la rémunération de l'agent de la communauté de communes, compte non suffisamment alimenté au vote du budget. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

Rue de la Fontaine

Invités par le conseil municipal Mrs Michaut Pascal et Rousseau Robert (excusé) : Les informer qu'il ne sera plus possible d'avoir des câbles aériens traversant la route après compteur suite à l'étude de l'enfouissement rue de la Fontaine.

DELIBERATION N° 36_31 10 2016 : Eclairage public

Visée par la préfecture le :

Le Maire informe que la consommation d'électricité a dépassé de 4.000 € le budget.

- 2.000 € en mairie et foyer.
- 2.000 € en éclairage public

Le conseil municipal **DECIDE** de mettre en hors gel la mairie et le foyer et d'éteindre toute la semaine à partir de 23 h jusqu'à 6 heures l'éclairage public

Pour : 6 – Contre : 2

DELIBERATION N° 37_31 10 2016 : Assurance communale

Visée par la préfecture le :

Le maire présente un devis reçu par la compagnie AXA Assurances pour 1.173 € annuel pour les mêmes garanties avec en plus une assurance sur les véhicules lors de déplacement en réunion, le déneigement (passage de la lame, accrochage véhicules par exemple), etc ...

Chez Groupama la cotisation est arrivée à 3.800 € environ.

Le conseil municipal **DECIDE** de changer de compagnie d'assurances et **RETIENT** AXA Assurances pour 2017.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ouverture de plis maîtrise d'œuvre Rue de Fontaine

Un appel d'offres a été lancé pour le 31 Octobre 2016 par la commune concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Fontaine. 3 sociétés ont répondu à cet appel offres :

- Sas ECMO à Auxerre	HT	8.100.00 €	TTC	9.720.00 €
- TECTA à Beaune	HT	9.075.00 €	TTC	10.890.00 €
- EXPRESSION VERTE ingenierie	HT	8.536.80 €	TTC	10.244.96 €

L'Agence Territoriale Départementale doit récupérer les plis le jeudi 3 novembre et procéder à l'examen des dossiers et retenir le mieux disant.

CEREMONIE DU 11 Novembre 2016

Rendez-vous au monument aux morts à 11 heures. Fleurs et gougères à récupérer par 2 élus.

DELIBERATION N° 38_31 10 2016: Indemnités allouées au comptable

Visée par la préfecture le :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr **ALEXANDRE Thierry**, Receveur Municipal

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 39 31 10 2016 : Choix du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement pour la rue de la Fontaine

Visée par la préfecture le :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 Mai 2016 approuvant le principe l'étude concernant l'aménagement de la rue de la Fontaine et décidant de confier à un bureau d'études cette prestation intellectuelle.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 10 Octobre 2016,

Vu les différentes offres adressées avant la date limite de remise des offres fixée au 31 Octobre 2016 à 12 heures.

Vu l'analyse des 3 candidatures transmises en tenant compte des deux critères de choix, le prix et la valeur technique, définis pour cette consultation.

L'offre du bureau d'études SAS ECMO d'un montant de **8.100 €HT** a été retenue comme étant la mieux disante.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

– de retenir la société SAS ECMO demeurant à AUXERRE comme prestataire spécialisé chargé de l'étude sur l'aménagement de la rue de la Fontaine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 votants à l'unanimité

CONFIE à la société SAS ECMO demeurant à AUXERRE l'étude susvisée.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette étude et à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 40_31 10 216 : Décision modificative budget principal n° 4

Visée par la préfecture le :

Faisant l'inventaire des différentes recettes qui n'avaient pas été prévues au budget 2016 de la Commune et des comptes non ou insuffisamment alimentés, le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les différentes modifications à apporter au budget de la Commune concernant le compte autres personnes extérieures, afin que l'équilibre recettes, dépenses soit respecté :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification budgétaire suivante :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>Section d'investissement</u>		
615221	Autres bâtiments publics	- 1.200.00 €	
6218	Autre personnel extérieur	+ 1.200.00 €	

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion du SIT le 28 Novembre 2016 à 20 H (lieu reste à définir) pour compétence « eau potable » soit au syndicat soit à la communauté des communes.

A partir de 2017 il nous est proposé de pouvoir dissoudre le budget services d'eau et d'assainissement et de le transférer sur le budget principal tout en continuant de procéder au suivi des immobilisations et des subventions notamment pour les amortissements.

Fusion des communautés de communes du pays chablisien et des communes entre Cure et Yonne : En janvier 2017, la fusion de ces communautés de communes portera le nom de « Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs ».

Travaux fibre pour 2018.

Salle communale : Des devis ont été demandé à Procotel (400 €) et Alia (372 €) HT.
Voir pour une commande sur Internet ou non. Attente réponse TG.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 31/10/2016

Mise en ligne du site de la commune : <http://www.mairie-fleys-89.com/>

Colis de Noël : Budget 23-25 €/personne et 35 € pour les couples. Vérifier liste colis Noël à partir de 70 ans.

Problème réseau téléphone mobile : Contacter Carine Hurban (Département). Demandez des mesures ARSEP.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 00

Récapitulatif des délibérations prises :

DELIBERATION N° 36_31 10 2016 : Eclairage public

DELIBERATION N° 37_31 10 2016 : Assurance communale

DELIBERATION N° 38_31 10 2016 : Indemnités allouées au comptable

DELIBERATION N° 39_31 10 2016 : Choix du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement pour la rue de la Fontaine

DELIBERATION N° 40_31 10 216 : Décision modificative budget principal N° 4

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Romain	BONNET		
Olivier	BOVE		
Marie-Laure	COLLON		
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE	Absent	
Charly	NICOLLE	Absent	
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON	Absent	